entre les deux omoplates, en portant un sac de grains.

Le blessé est traité par M. le docteur Parmentier qui a réservé son diagnostic.

LYS

LA FRAUDE DU CAFE ET DES ALLUMETTES. — Deux douaniers de Touffiers, MM. Ballenghien et Lafont, ont arrêté, dans la plaine Roussel, un tisseur, Octave Ampicq, 40 ans, demeurant à Roubaix, rue Nain. Il était porteur de 6 kilos de café vert et de 40.500 allumettes, le tout représentant une valeur de 67 fr. 50.

Le délinquant sera dirigé sur Lille ce matin samedi.

TOUFFLERS

LA FRAUDE DU CAFE. — Vendredi matin, vers cinq heures et demie, deux douaniers qui étaient postés au « Château de Wasmes », MM. Morival, brigadier, et Edmond Henri, préposé, ont mis en état d'arrestation, Jean Pierry, 31 ans, comptable à Roubaix, rue Nain.

Cet homme venait de pénétrer sur le territoire français avec une charge renfermant 17 kilos de café vert de provenance belge, soit pour une valeur de 51 francs.

Il sera conduit à Lille ce matin samedi.

WILLEMS

LE MOUVEMENT DE L'ETAT-CIVIL. — Pendant l'année 1909 l'état-civil a enregistré 105 actes, dont : 38 naissances, 25 mariages, 40 décès, 1 reconnaissance, 1 jugement.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, M. Augustin Desprès, conseiller municipal, est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance en remplacement de M. Blancq-Fièvet.

CYSOING

LE NOYÉ QUI RESSUSCITE

Coups de revolver — Deux arrestations — Un homme blessé cruellement. — Une famille brouillée

Le quartier du Tonkin a été mis en vif émoi par un incident peu banal. Deux jeunes écoliers, les frères Serrurier, profitant du dernier jour des vacances avaient quitté le domicile paternel jeudi à la suite du dîner, pour prendre leurs ébats, chacun de leur côté, avec leurs petits camarades.

Vers quatre heures, le jeune Gaston Serrurier, rencontra dans le quartier de la Gare, un gamin qui lui annonça que son frère Raymond venait de tomber à l'eau dans la mare du Tonkin. Sans perdre une minute, le jeune Gaston alla prévenir sa mère de l'accident survenu à son frère. Affolée, la pauvre mère s'élança vers la gendarmerie qui est contiguë à son habitation. « Venez vite, M. Bourland, cria-t-elle au chef de brigade, mon gamin vient de se noyer. » Aussitôt le brigadier partit avec la bonne femme éplorée, dans la direction indiquée. La nouvelle du malheur s'étant rapidement répandue dans la localité, une foule nombreuse accourait bientôt de toutes les directions. Les pompiers, les femmes, les enfants, suivis de leurs chiens aboyant à leurs chausses, étaient arrivés là, essoufflés, dans l'espoir de voir retirer le cadavre du pauvre petit. Les recherches s'accomplissaient à l'aide de crochets par les nombreux sauveteurs, mais les sondages de la mare furent sans résultats! Une barque d'un château voisin fut alors amenée sur les lieux dans le but de faciliter le travail des sauveteurs. Pendant une heure on explora le fond de l'eau sans toutefois découvrir les traces du jeune Raymond Serrurier.

Cependant, sur le bord, un gamin affirmait l'avoir vu tomber à l'eau; il donnait même les détails précis sur l'accident. Sur ces entrefaites, M. Serrurier, le père de l'enfant, travaillant au tissage Bergeret et Dupont, qu'on avait prévenu à l'atelier, était accouru sur les lieux. Fou de désespoir, le malheureux père voulait se jeter à l'eau. Il fallut l'intervention du brigadier de gendarmerie et des pompiers pour le ramener à la raison. « Pensez-donc, lui dit le brigadier, il vous en reste encore cinq à la maison ». Cette scène attristante se prolongea ainsi jusqu'à la tombée de la nuit. L'obscurité s'étant faite trop profonde, les sauveteurs furent contraints d'abandonner leurs recherches. Mais déjà la mère de l'enfant disparu, sur les conseils des voisines, avait préparé à la maison le linge et la couche mortuaire pour recevoir le petit noyé. Peu de temps après, tandis que tout le monde regagnait la ville, le bruit se répandait que le gamin était retrouvé. En effet, le jeune Raymond avait réintégré la maison paternelle, tout seul et en bonne santé. Des curieux voulant voir, défilèrent nombreux au domicile, où le gamin les regardant tout ahuri, se demandait ce que tout ce monde lui voulait. Tandis qu'on le recherchait dans l'eau il jouait à l'autre extrémité de la localité en compagnie de ses petits camarades.

Tout est bien qui finit bien. Mais on s'en souviendra longtemps du noyé du Tonkin.

WATTRELOS

Une scène de violences sanglante entre frères, au Petit-Tournai

Coups de revolver — Deux arrestations — Un homme blessé cruellement. — Une famille brouillée

Les frères Delerue sont quatre, Julien, Désiré, et Pierre. Georges habite Herseaux; Pierre, garçon boulanger, habite chez son frère Désiré, près du Petit Guetteur. Julien habite chez sa sœur Gabrielle, épouse Dumalin, et n'aime pas son frère Désiré, parce que celui-ci, qui a précédemment aussi habité avec Gabrielle, lui doit, dit-il, 39 francs, et qu'il dit du mal de cette dernière; bref, mille cancans de famille, dans lesquels il est malaisé de débrouiller quelque chose de clair.

Toujours est-il que Georges, qui travaille à Roubaix, rencontra Julien dans les rues de cette ville. Ce dernier paraissait très surexcité et proférait des menaces à l'égard de Désiré et de sa femme: « On me verra ce soir, dit-il, au Petit Guetteur! »

Une scène pénible

Pierre Delerue s'en fut alors quérir son frère Georges et tous deux se rendirent au Petit-Tournai, pour empêcher Julien de se livrer à un mauvais coup. Bien leur en prit, car on le vit bientôt venir, très ivre, et s'avançant vers la maison de son frère Désiré, il s'écria: « Si quelqu'un sort, je tire! » Et une détonation éclata aussitôt sans que la porte eût été ouverte. Georges et Pierre s'élancèrent pour le désarmer et le livrer à la gendarmerie, mais Julien s'en alla à l'estaminet Tanghe, à 200 mètres de là: il demande à la jeune fille s'il n'existe pas une sortie par derrière; on la lui indique, et il rencontre ses deux frères, qui le surveillaient de près. Il braque sur eux son revolver et tire à deux reprises. Pierre entend la balle siffler à son oreille. Alors, les deux frères, se voyant menacés, terrassent Julien et le frappent autant qu'ils peuvent « jusqu'à ce qu'il ne bouge plus », selon leur propre expression. Le revolver s'est échappé de la main inerte du forcené, à présent étourdi par les terribles coups dont on lui a labouré la figure. Les cartilages de son nez sont brisés, ses joues tuméfiées, les arcades sourcilières coupées, les yeux pleins de sang. Il gît inanimé et les deux frères demandent à une personne du quartier, Mme Derock, une voiture pour le transporter.

La voiture part à la gendarmerie, où le revolver est visité. Trois balles sont tirées, trois sont restées dans l'arme. La voiture se dirige au domicile du garde Florin, qui fait mettre Julien au violon.

L'enquête. — Deux arrestations

M. Cailleté a, sur ces faits graves, ouvert une enquête minutieuse qui a amené la mise en arrestation de Julien Delerue, pour menaces de mort écrites et verbales — car il avait annoncé par lettres son intention de tuer son frère Désiré — et pour tentative de meurtre, et de Georges Delerue, pour coups et blessures à son frère Julien.

M. le docteur Maillard a donné ses soins au blessé. Il ne peut prévoir les complications possibles, car Julien Delerue a été vigoureusement malmené, et la tête est en marmelade. Il faudra plus de trois semaines pour sa guérison.

LE PLUS AGREABLE
THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR PURGATIF

TOURCOING

La journée du samedi 8:

Bibliothèque communale de neuf heures à midi et de deux à six heures.

Les incendies en 1909

Un relevé des travaux des sapeurs-pompiers

Au cours de l'année 1909, les sapeurs-pompiers ont effectué 52 sorties pour combattre des sinistres, savoir: incendies de maisons d'habitations, d'usines et fabriques, 40; feux de cheminée, 8; fausses alertes, 4.

Sur ces incendies on a déclaré aux sapeurs-pompiers qu'il y avait assurance contre les pertes pour 1.357.310 francs. 3.700 francs de dégâts n'étaient pas assurés. L'ensemble des sinistres est donc de 1.361.010 francs. Ces évaluations sont celles qui résultent des déclarations des sinistrés eux-mêmes.

Le 26 novembre dernier, les pompiers sont intervenus dans un sauvetage. Le nommé Zéphirin Bigotte, âgé de 28 ans, ouvrier au service électrique de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, a été enseveli vivant par suite d'un éboulement, au pont du chemin de fer du Nord, au nouveau boulevard de Tourcoing à Lille. Bigotte a été retiré mort, au moyen de la ceinture de sauvetage.

En 1909, les pompiers ont pris 365 gardes au théâtre, au cirque et dans les concerts.

SUCCES D'UN JEUNE TOURQUENNOIS AU CONCOURS INDUSTRIEL DE LILLE. — Nous sommes heureux d'enregistrer le brillant succès remporté par un de nos concitoyens, M. Fernand Leclercq, dessinateur de la maison Degryse et Lepers, demeurant, rue du Vélodrome, 100. Ce jeune homme vient d'obtenir, avec une médaille en argent, le premier prix de dessin mécanique au concours organisé par la Société Industrielle du Nord de la France, dont le siège est à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire. Toutes nos félicitations au lauréat.

SOUTIENS DE FAMILLE. — Les familles des jeunes soldats incorporés en octobre 1909, qui se croiraient dans le cas de réclamer l'allocation journalière de 0 fr. 75, prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, doivent se présenter, le mardi 11 janvier courant, à la Mairie, bureau militaire, pour y déposer leur demande.

6 PORTRAITS SOIGNES, 2 francs. Rue Desurment, Tourcoing. 206

UN VOL DE LAINE. — M. Houeix, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel de Lille, le nommé Achille Sibillé, demeurant 23, boulevard de Beaurepaire, à Roubaix, inculpé du vol d'une balle de laine d'une valeur de 150 francs au préjudice de M. Delahousse, négociant à Tourcoing.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Mathon et Dubrulle boulevard Gambetta, un encolleur M. Amand Petit, 18 ans, rue de Tourcoing, 69, à Wasquehal, a eu l'index droit comprimé dans un engrenage ce qui a occasionné une plaie contuse. Douze jours de repos: docteur Vanlaer.

— Un homme de peine de la fonderie de M. Charles Desauvages, rue Dupuytrem, 51, M. Ch. Odoux, 25 ans, au cours de son travail s'est fait une plaie au pouce gauche. Huit jours de repos; docteur Julien.

— A la filature de MM. Motte frères, rue des Plats, une soigneuse, Mme Julie Bogaert 29 ans, rue de la Croix-Blanche, en tirant une mèche de coton a eu le pouce gauche écrasé dans un engrenage. Douze jours de repos: docteur Défossez.

LES PERSONNES QUI CEDENT OU REPRENNENT UN COMMERCE ont certaines précautions à prendre pour sauvegarder leurs intérêts et être en règle avec les lois du 17 mars et du 1er avril 1909. L'Almanach du « Journal de Roubaix » publie, pages 159-160-161 et 162, un article très intéressant sur la question. En vente 0 fr. 50 l'exemplaire, dans nos bureaux ou à nos vendeurs. 78394

Maladies de la POITRINE et de l'ESTOMAC. Dr Bourgois, spécialiste, rue de Lille, 50. 219

LINSELLES

Un grave accident dans une filature

Une ouvrière a le bras mutilé par un volant

Vendredi matin, vers sept heures, un accident d'une certaine gravité s'est produit dans l'importante filature de lin de MM. Hennion et Cie, à la Vignette. Voici dans quelles conditions: Une ouvrière bambrocheuse, Mme Madeleine Espeel, 24 ans, demeurant à Menin, venait d'arriver à l'usine et allait reprendre le travail. Pour cela, elle déclancha son métier. Tout à coup, alors qu'elle passait près du bac à broches, le tablier que l'ouvrière portait, fut saisi par le volant. Madeleine Espeel essaya de le retirer; mal lui en prit car la main droite fut à son tour engagée dans le volant. Aux cris d'épouvante et de douleur poussés par la malheureuse, plusieurs ouvriers accoururent, et l'un d'eux, M. Arthur Dewitte, mécanicien, arriva juste à temps pour relever la jeune femme qui s'était affaissée sans connaissance sur le parquet. Elle avait l'avant-bras droit lamentablement mutilé. Transportée chez M. Léandre Desmarescaux, jardinier au service de M. Hennion, la blessée y reçut les soins de M. le docteur Firmin Bonenfant qui avait été mandé en toute hâte. Après un pansement sommaire, la blessée a été transportée en voiture à son domicile. Son état, quoiqu'assez grave, n'inspire pas d'inquiétude; néanmoins la guérison demandera un long temps et on espère que l'amputation ne sera pas nécessaire.

LILLE

Une visite de la Commission sénatoriale des douanes

M. Noël, sénateur de l'Oise, rapporteur de la Commission sénatoriale des douanes, est arrivé jeudi à Lille, par le rapide de onze heures. Il était accompagné de MM. Georges Delebart, membre de la Chambre de commerce, et Renard, administrateur délégué de l'Union de l'Industrie et de l'Agriculture.

Sa visite avait comme but l'étude de la question douanière concernant les chaudières à vapeur et les fils de coton.

Il a été reçu à la gare par MM. Faucheur, président de la Chambre de commerce; Boniface, président du Syndicat des fabricants de toile, et Duhem, membre de la Chambre de commerce, qui lui ont demandé de vouloir bien leur accorder quelques instants d'entretien, l'après-midi, dans une des salles de la Chambre de commerce, pour lui exposer certains points du tarif douanier qui n'ont pas été discutés par la Chambre des députés, et qu'il est cependant nécessaire d'étudier pour assurer une protection efficace.

Les réclamations des industriels admis à présenter leurs desiderata à M. Noël, portent tout particulièrement sur deux questions importantes pour notre région, l'admission temporaire pour les tissus de lin, et le maintien des catégories de 1892 pour les taxations correspondantes aux variétés de toiles.

Depuis quelques années, la fabrication des toiles à robe a pris une grande extension à Lille et à Armentières. Autrefois, l'industrie de la toile était relativement peu concurrencée par l'étranger et en 1892, la loi douanière avait laissé dans notre régime le bénéfice de l'admission temporaire qu'elle refusait cependant aux tissus de coton. Mais il n'en est plus de même actuellement; les pays étrangers, la Belgique, l'Allemagne, la Bohême, font beaucoup de toiles à robe qui sont teintes en France et il est absolument nécessaire maintenant que l'industrie nationale soit sérieusement protégée.

En 1892, la commission des douanes avait adopté trois catégories pour la taxation des droits sur les toiles: 40 kilos et au-dessus, 40 à 15 kilos et 15 kilos et au-dessous, mais la lingerie fine avait pu faire rejeter cette classification. Actuellement, il n'y a donc que deux catégories 10 à 40 kilos et au-dessous de 10 kilos, ce qui permet aux intermédiaires de faire entrer facilement en France les fines toiles d'Irlande. Les fabricants de toiles demandent l'application des trois catégories.

D'autres industriels ont également profité de la venue de M. Noël dans le Nord pour l'entretenir de leurs desiderata particuliers.

M. Rasson, président du syndicat des fabricants d'ameublement de Roubaix-Tourcoing a demandé l'extension du remboursement forfaitaire des droits sur les filés de coton pour les tissus exportés, remboursement dans l'application est très limitée par la douane.

M. Lepercq, fabricant d'huiles à Quesnoy-sur-Deûle, a parlé de la question des droits sur les huiles déglycérinées et les graines oléagineuses qui intéresse tant notre région.

L'ECLAIRAGE DU GRAND BOULEVARD ET LES TRAMWAYS MONGY. — Une sérieuse amélioration vient d'être apportée par la Compagnie Mongy, sur le parcours des tramways du Grand Boulevard. La Compagnie vient de faire installer sur les pylônes les plus proches des rues transversales où s'étaient produits les accidents, des « bouquets » de cinq lampes électriques, qui éclairent à la fois la voie ferrée et la route, dans un rayon suffisant pour prévenir les voituriers et les piétons, tout autant que les wattmen. Cette appréciable amélioration sera bientôt suivie d'une autre, car la Compagnie a l'intention de doter ses voitures de sirènes qui annonceront, à une certaine distance, l'arrivée des véhicules. Ces indispensables innovations seront fort appréciées du public, la circulation devenant de plus en plus intense sur le boulevard.

UNE FAÇON ORIGINALE DE DÉCOUVRIR UNE FRAUDE. — Un client qui se trouvait seul à une table d'un restaurant, après avoir jeté un coup d'œil sur le menu, demanda un civet de lièvre.

Quelques secondes après, le plat commandé était déposé devant le client qui, immédiatement, réclama le gérant. Celui-ci, la serviette sous le bras, accourut aussitôt, non sans lancer au garçon un regard furibond: il craignait une maladresse de celui-ci et redoutait un reproche sur le service.

Dès que le gérant fut en présence du client, celui-ci, lui montrant le « civet », demanda si réellement on lui avait servi du lièvre. Sur réponse affirmative, il se leva, déclinant ses titres et qualités: inspecteur de la sûreté générale en mission pour répression du braconnage.

Il déclara qu'il dressait procès-verbal au patron de l'hôtel pour vente de gibier en temps prohibé.

ECOLE D'INSTRUCTION DES OFFICIERS DE RESERVE ET DE TERRITORIALE DE LILLE. — Dimanche prochain, 9 janvier, à 9 heures, M. le chef d'escadron Vial, du 15e régiment d'artillerie, fera, au Cercle Militaire, une conférence sur l'artillerie allemande dans le combat moderne, aux officiers de réserve et de territoriale de l'Ecole d'instruction de Lille.

MM. les officiers de complément, désireux de participer personnellement aux Kriegesspiels du 25 janvier, voudront bien se faire inscrire après la conférence de dimanche prochain.

Lundi 10 : à 3 heures, aux Galeries Lilloises: Cafetières personnelles complètes, valant 0.80 pièce, vendues 0.95 les 2 cafetières. 3367-a-d

COLLISION ENTRE CYCLISTE ET AUTO. — Un jeune cycliste, Alphonse Vromant, demeurant rue des Promenades, à la Madeleine, débouchait, hier matin, vers dix heures, de la rue du Petit-Paon. Arrivé sur la chaussée, il se jeta contre l'automobile de M. Crespel, industriel, rue des Fleurs, venant de la rue du Vieux-Marché-aux-Fromages. Le cycliste s'en tira sans blessures, mais sa bicyclette fut mise en pièces et l'une des roues de l'auto fut brisée.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 7 janvier 1910

Présidence de M. Meuge, vice-président

Cabaretier brutal. — Dans la soirée du 12 novembre dernier, M. Vinkier Noël, débourreur, rue de Beauvais, 14, à Tourcoing, se trouvait avec un groupe d'amis dans le cabaret du sieur Vanstenkiste Jules, à Tourcoing.

Soudain, le cabaretier voulut expulser les consommateurs et pour faire plus rapidement le vide dans son estaminet, il s'arma d'un sabre et se mit à frapper brutalement M. Vinkier. Ce dernier reçut des coups de sabre à la tête et aux reins. Il a dû subir une incapacité de travail de quelques semaines.

Vanstenkiste ne répond pas à l'appel de son nom. Le tribunal lui inflige 20 jours de prison.

Les lois du travail. — Depuis moins d'un an, M. Desodt Ildefonse, 64 ans, entrepreneur à Tourcoing, a été condamné par le tribunal de simple police de Tourcoing pour avoir fait travailler des ouvriers sur un échafaudage non muni de garde-corps. Le 4 novembre dernier, M. Boileau, inspecteur du travail à Tourcoing, a relevé un nouveau fait de ce genre à charge de M. Desodt, dans le chantier situé rue de Menin, 32, à Tourcoing.

M. Desodt se trouvant en état récidive, est traduit devant le tribunal correctionnel. Il est condamné à 10 francs d'amende avec sursis.

— M. Paul Faure, 40 ans, directeur de fonderie à La Madeleine, est condamné à vingt amendes de 5 francs avec sursis pour avoir fait travailler vingt ouvriers pendant plus de dix heures dans la même journée.

Défenseur: M. Brackers-d'Hugo, avocat.

Les expulsés. — Pour délit d'infraction à un arrêté d'expulsion, le tribunal a prononcé les peines suivantes:

— Deux mois de prison à Surmont Henri, boucher à Mouscron

— Quinze jours à Thieffry Gabrielle, 19 ans, dévideuse à Lannoy.

— Deux mois à Eslander Louis, 30 ans, mineur, sans domicile.

— Quinze jours à Demeire Théophile, 64 ans, tisserand à Hérseaux.

— Un mois à Parmentier Jules, 23 ans, tisserand à Mouscron.

— Un mois à Ponthieu Auguste, 59 ans, journalier à Wattrelos.

— Quinze jours de prison par défaut et en outre 25 fr. d'amende, pour infraction à la loi sur le séjour des étrangers en France, à Dooms Arthur, sans domicile connu.

Affaires diverses. — 25 francs d'amende chacun à Deryeke Eudoxie, ménagère, et à Mullez Emile, 36 ans, demeurant tous deux à Wattrelos, pour adultère et complicité.

— Six jours de prison à Pierre Bonte, 36 ans, journalier à La Madeleine, pour bris de carreaux chez Mme Julie Vandamme, cabaretière à La Madeleine.

— 25 francs d'amende par défaut à Catry Raymond, journalier rue Vaucanson, à Roubaix, pour port d'arme prohibée et menaces à M. Alphonse Rose, demeurant rue d'Italie, 90, à Roubaix.

— 25 francs d'amende avec sursis à Catteau Albert, 38 ans, journalier à Marcq-en-Barœul, pour avoir brisé des carreaux chez Mme Zoé Pollet, épouse Duthoit, débitante rue de Marquette, à Marcq-en-Barœul.

— 25 francs d'amende avec sursis à Haan Jean, journalier à La Madeleine, pour tentative de vol de légumes au préjudice de M. Berte Henri, employé à la Compagnie du Nord, demeurant à La Madeleine, cité Delerue.

La fraude. — Six jours de prison chacun et 500 francs d'amende à Guérin Eugène, 31 ans, menuisier à Roubaix, 289, rue des Longues-Haies et à Deckers Auguste, 18 ans, peigneur à Roubaix, même adresse; fraude de 10 kilos de café vert et de 12 kilos d'allumettes, le 4 janvier, à 6 heures du matin, à Wattrelos.

— Six jours de prison et 500 francs d'amende à Leclercq Julien, 44 ans, rattacheur, sans domicile; fraude de 7 kilos de café vert, le 6 janvier, à Leers, lieu dit Ligne Virnot.

— Six jours de prison et 500 francs d'amende à Pouilly Arthur, 29 ans, journalier à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, 120; fraude de 41 kilos d'allumettes, le 4 janvier, à minuit un quart, à Wattrelos, chemin Castel.

— Deux mois de prison et 500 francs d'amende à Leclercq Henri, 41 ans et demi, demeurant à Tourcoing, boulevard de l'Egalité, 105; fraude de 23 kilos de café, le 6 janvier, à 5 heures trois quarts du matin, à Wattrelos, plaine Roussel.

Tribunal de simple police de Tourcoing

Audience du vendredi 8 janvier

Président: M. Auriole juge de paix. — Ministère public: M. Nisderst, commissaire de police.

Les affaires du travail. — Trois amendes de 5 fr. à M. Jean Lecureul, à Halluin, qui a occupé un enfant âgé de moins de 12 ans, non titulaire de livret et non inscrit. — Deux amendes de 5 fr. à M. Demeester, fabricant, et Désiré Desésaux, imprimeur à Halluin, pour infractions diverses.

M. Maurice Cauliez, filateur, rue du Dragon, est condamné à 16 amendes de 5 fr. pour défauts d'installation de lavabos, de cabinets, d'affichage de consigne en cas d'incendie, etc. — Pour infractions diverses aux lois du travail 6 amendes de 5 fr. à M. Crépin, directeur de la maison Cocheteux et Cie, du Niot et 3 de 5 fr. à M. Léon Freson, de la firme Liénart-Walnier, rue Verte.

Ivresse. — 1 fr. aux suivants: Alfred Bomart, Théophile Vanzeveren, Louis Biels, Emile Sobbe, Frédéric Catteeuw, Xavier Bataille, Gervais Vervack, Germaine Hautecœur, Henri Delberghe, Gustave Joye Polydore Cau, d'Halluin. — 5 fr. pour ivresse en récidive à Augustin Kint, rémouleur.

Violences. — Les suivants ont été condamnés à une amende équivalente à une journée de travail: Henri Deviane, maçon; Alfred Boucart, Polydore Verhels, Albert Demeyer, Victor Martens, journalier, à Halluin; Jules Debureq, tisserand, à Halluin; Natalie Stragier, femme Vancoppenolle; Hector Cossens. — Deux journées à Paul Dhalluin, tisserand à Croix; Marie Deweert, femme Lescroart. — Quatre journées à Cyrille Lescroart, peigneur.

Tapage. — 2 fr. à Désiré Loock, domestique, à Wattrelos.

Police des cabarets. — Pour fermeture tardive de leur estaminet, 1 fr. à MM. Georges Duterte Jules Tiberghien, Elise Dutoit, femme Derycker, à Tourcoing; Henri Destombes, et un consommateur, à Neuville-en-Ferrain; Sophie Dessaux, femme Wittouck, et deux consommateurs à Halluin.

— 1 fr. à Augustin Lepers, de Tourcoing, pour tenue d'un bal sans autorisation. — 1 fr. à Elodie Vanklerselicke, veuve Vandenabeele, à Halluin, pour mauvaise tenue de son registre de logeurs.

Divers. — 1 fr. à: Alexis Toorebor, d'Halluin, qui a omis de faire vacciner son enfant. — Carlos Bernard, cocher, pour s'être porté sans nécessité au-devant des voyageurs. — Albert Deswemeer, mouleur, pour avoir tiré des pétards sur la voie publique. — François Ladrisou, pour jet de corps dur, et Henri Lecomte, maraîcher à Halluin, pour avoir fait du feu dans les champs, à moins de cent mètres des habitations.

NECROLOGIE

— Nous apprenons la mort, à Bailleul (Nord), dans sa 77e année, de M. Louis Vrammout. Le défunt était le père de M. l'abbé Georges Vrammout, directeur de la petite division, à l'Institution Notre-Dame des Victoires, à Roubaix, et de M. René Vrammout, de la maison Lepers-Duduye et fils, de Tourcoing. Les funérailles auront lieu lundi matin, 10 courant, à dix heures, en l'église Saint-Amand, à Bailleul.

Nouvelles Religieuses

La vie religieuse en 1909

ROUBAIX

Nous donnons ci-après le nombre de baptêmes, de mariages et de décès enregistrés dans chaque paroisse de la ville, au cours de l'année qui vient de se terminer:

Notre-Dame. — Baptêmes, 166; mariages, 113; décès, 234; communions, 66.000.

— *Saint-Sépulcre.* — Baptêmes, 237; mariages, 124; décès, 151; communions, 66.000.

— *Sainte-Elisabeth.* — Baptêmes, 359; mariages, 185; décès, 281.

— *Sacré-Cœur.* — Baptêmes, 254; mariages, 136; décès, 192.

— *Saint-Joseph.* — Baptêmes, 225; décès, 118; communions, 37.500.

— *Saint-Rédempteur.* — Baptêmes, 248; mariages, 130; décès, 547.

— *Saint-Jean-Baptiste.* — Baptêmes, 105; mariages, 45; décès, 129.

— *Saint-François d'Assise.* — Baptêmes, 59; mariages, 29; décès, 42; communions, 34.100.

— *Saint-Martin.* — Du 8 au 15 janvier, vicaire de semaine, M. Villain.

— *Notre-Dame.* — Du 8 au 15 janvier, vicaire de semaine, M. Bathleem.

— *Saint-Sépulcre.* — Dimanche 9 janvier, à tous les offices, quête pour les missions d'Afrique. Communion générale des jeunes filles; à 7 heures, communion générale des jeunes filles qui ont fait leur première communion l'année dernière. A la grand'messe, solennité de l'Epiphanie.

— *Sacré-Cœur.* — Dimanche, 9 janvier, à la messe de 7 heures, communion générale des enfants qui ont fait leur première communion dans l'année.

— *Saint-Rédempteur.* — Le dimanche 9 janvier, à la messe de 7 heures, réunion et communion générale des Mères Chrétiennes. Le vendredi 14, fête de Saint-Hilaire. Toutes les messes seront dites à son autel. Le soir, vêpres et salut en son honneur, à 6 heures.

CROIX

Saint-Martin. — Dimanche 9 janvier, à la grand'messe, solennité de la fête de l'Epiphanie. A tous les offices, quête ordonnée par le Saint-Père pour les Missions d'Afrique.

NOMENATION ECCLESIASTIQUE. — M. le chanoine Rajon, ancien supérieur de l'Institution Saint-Winoc, à Bergues, est nommé aumônier des œuvres pour l'arrondissement de Dunkerque.

PRENEZ GARDE à la constipation. Elle vous mine la santé et la constitution. Faites usage et sans retard des Pilules Sibone. 78435

La Fermeture de la Chasse

La clôture générale de la chasse à tir est fixée pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme, au 30 janvier 1910.

Les dates de clôture anticipée de certaines espèces de gibier, ainsi que les dates de clôture de la chasse à courre, de la chasse des oiseaux d'eau et de passage ne font pas l'objet d'une mesure d'ensemble et sont indiquées par les arrêtés des préfets.

Le transport et la vente du gibier tué avant la fermeture seront tolérés jusqu'au surlendemain des dates de clôture, à midi. Cette tolérance s'étend au gibier provenant de l'étranger, à condition qu'il soit parvenu à destination avant l'expiration de ce délai de trente-six heures.

Les espèces de gibier indigène importées de l'étranger à destination de département où la chasse n'en est pas close pourront traverser sous plomb des douanes les départements où la clôture a été prononcée.

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

La main d'œuvre étrangère

Le 7 janvier 1910.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Le correspondant qui signe: « Un voudrait voir les Français heureux » croit être en désaccord avec moi. Ce désaccord est tout de surface: au fond, nous devons nous entendre très bien. Il désire voir les Français heureux. Eh! quel est le Français qui ne veut le bonheur et la prospérité de ses compatriotes? Qui ne désire voir son pays le premier entre toutes les nations? Mais à côté de cet amour de la patrie, il y a une place très légitime pour l'amour de la ville natale et l'on peut, sans encourir le reproche d'antipatriotisme, combattre toutes les mesures qui peuvent porter atteinte aux intérêts de la région qu'on habite.

Roubaix donne au monde un bel exemple d'énergie, de force, de vitalité au point de vue industriel et commerciale. Elle le doit en partie à la facilité qu'elle a de trouver de la main-d'œuvre. Quand le besoin s'en fait sentir, que la main-d'œuvre française est insuffisante, elle s'adresse au pays voisin et lui demande des bras. L'industrie a des moments de grande activité et ces poussées se reproduisent presque tous les ans à certaines époques. Où l'industrie irait-elle chercher des ouvriers si elle n'avait la ressource d'aller les prendre en Belgique?

Votre correspondant m'invite à me rendre à la porte des usines pour voir combien nombreux sont les ouvriers qui sollicitent une place. Je pourrai ainsi avoir la preuve que les ouvriers inoccupés constituent les deux cinquièmes de la population ouvrière totale. Votre correspondant me semble si bien renseigné que je n'ose contester son affirmation. A-t-il bien réfléchi cependant que les deux cinquièmes de cent mille sont égaux à quarante mille? S'il y a donc cent mille ouvriers à Roubaix, Tourcoing, et... Wattrelos — et c'est, semble-t-il, un minimum — il y en aurait quarante mille inoccupés! Que votre correspondant pèse bien ce chiffre! Il y reconnaîtra une exagération!

Ce qui est vrai, c'est que, dans la période actuelle de grande prospérité, l'industrie occupe tous les ouvriers disponibles: malgré l'appoint de la Belgique, on manque de bras et chaque jour des usines sont arrêtées.

Frapper la main-d'œuvre étrangère d'une taxe quelconque, c'est imposer aux industriels une charge nouvelle qui empêchera le libre essor de notre cité.

Votre correspondant ne peut me garder rancune de ce que je désire voir Roubaix conserver la place qu'elle a si glorieusement conquise. En aimant ma ville, je prouve que j'aime mon pays. Il est vrai que votre correspondant est de Wattrelos, mais Wattrelos n'est-elle pas la fille de Roubaix... sa fille aînée!

N...

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Un lecteur, Jules B... — Il peut jouer toutes ses cartes franches avant de rentrer dans le point. — *Les pas fiers.* — Qui; ils peuvent jouer de l'atout au lieu de suivre à la manche.

Un ennuyé, 25. — 1° Non; 2° voyez M. le commissaire central; 3° adressez-vous à M. le commandant du bureau de recrutement de Lille. — *R. G. T.* — Munissez-vous de votre extrait de naissance, présentez-vous au bureau de recrutement de Lille, à 8 heures et demie du matin, pour passer la visite. — *Emile 46.* — Ce militaire doit solliciter l'autorisation de son chef de corps. — *D. G. J.* — 1° La loi dit: seront dispensés d'une période; mais elle ne dit pas de laquelle. A mon avis, c'est de la première; 2° en 1910, les hommes affectés aux régiments subdivisionnaires constituant le 1er régiment de chaque brigade et en 1911 le 2e régiment de chaque brigade. 3° non, vous ne pouvez obtenir aucun changement d'affectation. — *W. H. C. 12.* — 1° Du taille n'est pas limitée; 2° 50 kilos au moins; 3° 0 m. 73.

Busy-Body. — Il n'y a absolument rien de changé et aucune nouvelle disposition n'est à l'étude. Les taxes sont bien de 5 et 3 francs.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— *Théâtre de Roubaix-Fontenoy.* — C'est demain dimanche, en matinée à 3 heures et demie, et en soirée à 8 heures et demie, qu'la Troupe des Folies Dramatiques de Paris, au complet, donnera deux représentations de l'immense succès de fou-rire: « Une Femme de Feu », vaudeville en 3 actes, joué plus de 300 fois à Paris. On commencera par « Le Plongeon », comédie en un acte.

Prix ordinaires des places. Location rue Richard-Lenoir, 25.

Cercle Musical Artistique. — C'est le dimanche 9 janvier qu'aura lieu, dans la salle des fêtes du « Café Français », 32, Grande-Rue, le grand bal de famille qu'offre annuellement cette société. La salle étant libre toute l'après-midi, le comité, qui a fait appel à l'orchestre Lemaire, a décidé de faire commencer son bal à 6 heures et demie; nul doute qu'il n'obtienne le succès des années précédentes.

— *La Jeunesse artistique roubaisienne* donnera son premier grand concert le dimanche 16 janvier. Cette fête s'annonce sous les meilleurs auspices. La commission, a, en effet, engagé trois premiers prix des Conservatoires de Roubaix, de Lille, ainsi que plusieurs autres artistes. Nous en publierons prochainement le programme.

TOURCOING

— *Théâtre municipal de Tourcoing.* — Direction Santara frères (2e année). — Dimanche 9 janvier, grande matinée à 3 heures: « La Poupée », opéra-comique en 4 actes; paroles de Maurice Ordonneau; musique de E. Audran. Orchestre complet sous la direction de M. Paul Flon, premier chef d'orchestre.

Lundi 10 janvier (bureaux: 7 h. 1/2; rideau: 8 h.), représentation à prix réduits: « Marie-Jeanne ou la Femme du Peuple », grand drame populaire en 6 actes de A. D'Emery. On commencera par un vaudeville du répertoire.

Prix des places pour cette représentation: Fauteuils: 2 fr.; premières galeries (face): 1 fr.; premières galeries (côté): 0 fr. 75; deuxièmes galeries: 0 fr. 50.

La location est ouverte dès à présent pour ces deux représentations.

Un service de tramways est assuré après le spectacle. Lettres E et M.

Brasserie des Familles. — Ce soir, samedi, à 8 heures, renouvellement complet du programme comme vues de cinéma: la Fiancée du dounier, l'Herbe vénéneuse, drames; Monsieur le maire à la campagne, Mariage pressé, la Course des nourrices, Nuit parisienne, Les Encombrants, comiques; Leçon de musique, etc., etc., avec le concours du comique Leclercq, transformiste, dans ses créations. Ce spectacle, paraît-il, est offert aux dames, c'est à dire que deux dames ensemble ne paieront qu'une seule place et une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas.

THEATRE DE ROUBAIX (FONTENOY)

Direction: Paul Douai (6e année)

Dimanche 9 janvier, en matinée